

La DGFIP vous propose un large éventail de services en ligne

Des services en ligne pour réaliser vos démarches à tout moment depuis chez vous !

Le site Impots.gouv.fr

- Vous pouvez calculer votre impôt
- Vous pouvez nous contacter à partir de votre messagerie sécurisée
- Vous pouvez payer votre impôt et moduler vos prélèvements
- Vous pouvez consulter vos avis d'impôt
- Vous pouvez gérer votre prélèvement à la source
- Vous pouvez déclarer vos revenus et corriger votre déclaration

L'application Impots.gouv

Retrouvez tous vos avis d'impôt et bien d'autres services à portée de main ! Application téléchargeable sur smartphone et tablette.

La Direction générale des Finances publiques c'est aussi d'autres services en ligne !

tipi.budget.gouv.fr

Vous pouvez régler un service public local (cantine, crèche...) quand votre collectivité le propose.

timbres.gouv.fr

Vous pouvez acheter en ligne un timbre fiscal électronique (pour votre carte nationale d'identité, votre passeport, votre permis etc).

amendes.gouv.fr

Vous pouvez régler (payer ou consigner) en ligne vos amendes.

L'application Amendes.gouv

Pour payer ou consigner rapidement votre amende ! L'application permet également d'obtenir un justificatif de paiement.

© ?

Depuis plusieurs années, la direction générale des finances publiques s'est engagée à moderniser ses relations avec les usagers en développant les services en ligne.

Retrouvez dès à présent l'ensemble des services proposés par la DGFIP sous forme d'images à télécharger !

Documents

[Le prélèvement à la source](#)

[Impôts locaux et paiement en ligne](#)

[Les services en ligne de la DGFIP](#)